SIAEP DE L'ÉPINE DU BUC

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2015



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	3
		Présentation du territoire desservi	
		Mode de gestion du service	
		Estimation de la population desservie (D101.1)	
		Nombre d'abonnés	
	1.5.	Eaux brutes	5
	1.5.1.		
	1.5.2.		6
	1.6.	Eaux traitées	7
	1.6.1.		
	1.6.2.		7
	1.6.3.		
	1.6.4.		
	1.6.5.		٠9
	1.6.6.		
		Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.		cation de l'eau et recettes du service	
	2.1.	Modalités de tarification	10
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
		Recettes	
3.	Indica	ateurs de performance	14
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	14
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	16
	3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
	3.3.2.	. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
	3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	17
	3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
4.	Finar	ncement des investissements	20
	4.1.	Branchements en plomb	20
	4.2.	Montants financiers	20
	4.3.	État de la dette du service	20
	4.4.	Amortissements	20
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	perform	ances environnementales du service	21
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	au
		ı dernier exercice	
5	. Actic	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	22
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	22
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	22
6		eau récanitulatif des indicateurs	

1. Caractérisation technique du service

	.1. Presentation du territ	toire ae	sservi			
8	For					
Le	service est géré au niveau 🗆 communa 🗹 intercom					
•	Nom de la collectivité : SIAEP DE L'	EPINE DU	BUC			
•	Caractéristiques (commune, EPCI et ty	ype, etc.):	Syndicat Inter	rcommunal à Voc	ation Unique	
•	Compétences liées au service :					
	•		Oui	Non		
	Production		$\overline{\mathbf{V}}$			
	Protection de l'ouvrag prélèvement (1)	ge de				
	Traitement (1)					
	Transfert					
	Stockage (1)					
	Distribution					
	(1) A compléter					
•	Territoire desservi (communes adhérer HEDOUVILLE, LABBEVILLE, MET				rvis, etc.) : FROUVI	LLE,
•	Existence d'une CCSPL	□ Oui			☑ Non	
• au	Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	☐ Oui, o	late d'approba	ation*:	🔲 Non	
•	Existence d'un règlement de service	☐ Oui, o	late d'approba	ation* :	\[\] Non	
•	Existence d'un schéma directeur	□ Oui, o	late d'approba	ation*:		
6	1.2. Mode de gestion du s	service				
Le	service est exploité en 🗆 régie					
	☐ régie avec pı ☐ régie intéres		ie service			
	□ gérance					
	☑ délégation de					
	☐ délégation de	e service p	ublic: conce	ssion		

^{*} Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire :
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial: 31/12/2021
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2021
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 968 habitants au 31/12/2015 (1 941 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 808 abonnés au 31/12/2015 (805 au 31/12/2014).

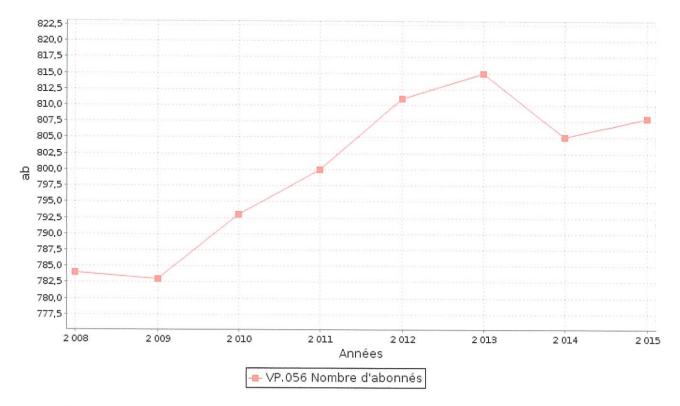
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
FROUVILLE	154			153	-0,65 %
HEDOUVILLE	140			139	-0,71 %
LABBEVILLE	214			218	1,86 %
MENOUVILLE	33			33	-
VALLANGOUJARD	264			265	0,38 %
Total	805			808	0,37%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 33,11 abonnés/km au 31/12/2015 (32,99 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,44 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,41 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 123,35 m³/abonné au 31/12/2015. (126,14 m³/abonné au 31/12/2014).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

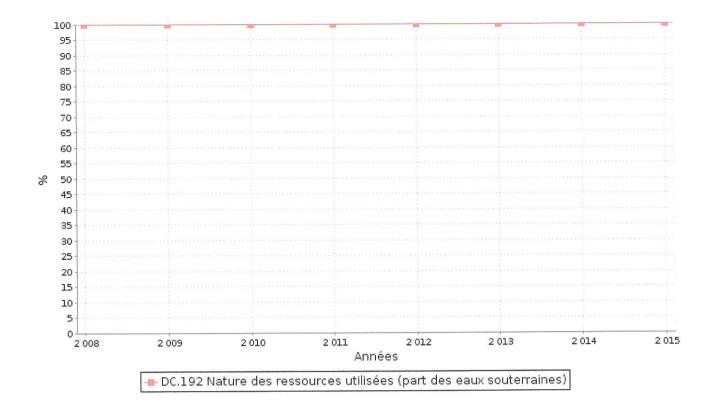


Le service public d'eau potable prélève 109 501 m³ pour l'exercice 2015 (125 865 pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Station de pompage N°1			37 311	32 797	-12,1%
Station de pompage N°2			88 554	76 704	-13,4%
Total			125 865	109 501	-13%

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

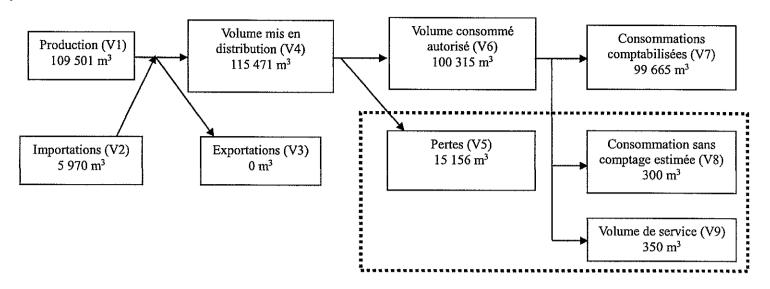


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



1.6.2. Production

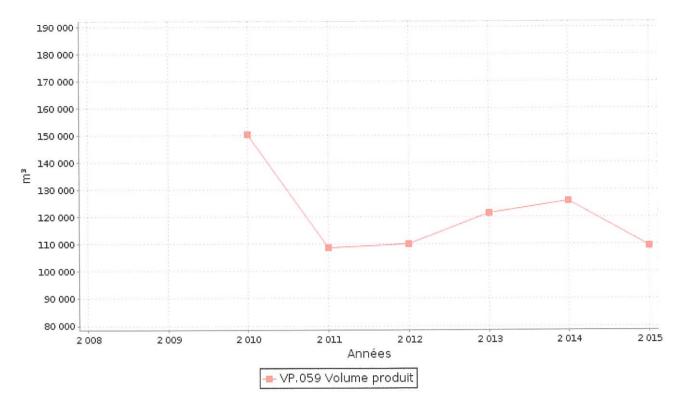
T

Le service a _____ stations de traîtement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Station de pompage N°1	37 311	32 797	-12,1%	60
Station de pompage N°2	88 554	76 704	-13,4%	60
Total du volume produit (V1)	125 865	109 501	-13%	60



163

Achats d'eaux traitées

	Marke edital
-	CON
MY	IT
-	1

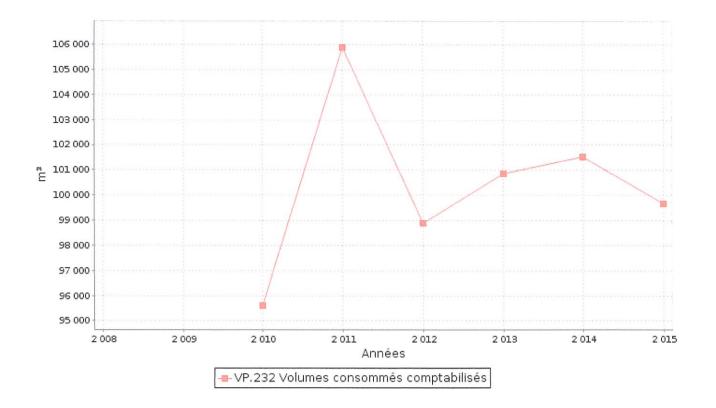
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Total d'eaux traitées achetées (V2)	2 932	5 970	103,6%	20

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	101 543	99 665	-1,9%
Abonnés non domestiques	0	0	%
Total vendu aux abonnés (V7)	101 543	99 665	-1,9%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V ₃)	0	0	%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

⁽²⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes

1.0.3.

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	300	300	0%
Volume de service (V9)	387	350	-9,6%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	102 230	100 315	-1,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 24,4 kilomètres au 31/12/2015 (24,4 au 31/12/2014).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
	Part de la collect	ivité	
Part fixe (€ HT/a	nn)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	2,44 €	2,44 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN		
Part proportionn	elle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	0,2332 €/m³	0,2332 €/m³
Autre :		€	€
	Part du délégat	aire	
Part fixe (€ HT/a	an)		
	Abonnement (1) y compris location du compteur	20,92 €	20,8 €
Part proportionn	elle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	0,9686 €/m³	0,9633 €/m³
	Taxes et redeva	nces	
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
2	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0637 €/m³	0,1088 €/m³
Ī	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m³	0,22 €/m3
	VNF Prélèvement	0 €/m³	0 €/m³
	Autre :	0 €/m³	0 €/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

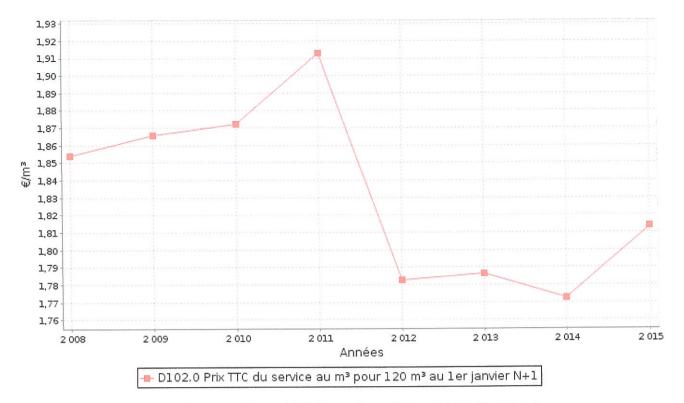
Les	délibérations fix	ant les dif	férents tarifs et prestation	ns a	ux abo	nnés pour l'exercice sont les suivantes :
	Délibération du	_ / _ /	effective à compter du_	_/_	_/	fixant les tarifs du service d'eau potable
	Délibération du	//	effective à compter du_	_/_	_/	fixant les frais d'accès au service
>	Délibération du	//	effective à compter du_	_/_	_/	fixant
>	Délibération du	//	effective à compter du _	/	_/	fixant

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Par	t de la collectivité		
Part fixe annuelle	2,44	2,44	0%
Part proportionnelle	27,98	27,98	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	30,42	30,42	0%
Part du délégataire <i>(e.</i>	n cas de délégation de s	service public)	
Part fixe annuelle	20,92	20,80	-0,6%
Part proportionnelle	116,23	115,60	-0,5%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	137,15	136,40	-0,6%
Ta	xes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,64	13,06	70,8%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	26,40	26,40	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	70,8%
Autre :	0,00	0,00	%
TVA	11,09	11,35	2,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	45,13	50,80	12,6%
Total	212,70	217,62	2,3%
Prix TTC au m³	1,77	1,81	2,3%



ATTENTION: l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2015 en €/m³	Prix au 01/01/2016 en €/m³
FROUVILLE	1,77	1,81
HEDOUVILLE	1,77	1,81
LABBEVILLE	1,77	1,81
MENOUVILLE	1,77	1,81
VALLANGOUJARD	1,77	1,81

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

□ annuelle
 X semestrielle
 □ trimestrielle
 □ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

□ annuelle
 X semestrielle
 □ trimestrielle
 □ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de 99 665 m^3 /an (101 843 m^3 /an en 2014).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	24 973	23 337	-6,55 %
dont abonnements		1 959	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	24 973	23 337	-6,55 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	113 438	107 453	-5,28 %
dont abonnements		16 794	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	113 438	107 453	-5,28 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 147780 € (168828 € au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2015
Microbiologie	19	0	19	0
Paramètres physico-chimiques	7	1	19	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	85,7 %	100 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes : Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

			1
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA	VUX		
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des	oui : 10 points		
ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de	non: 0 point	Oui	10
compage, réservoir) et des dispositifs de mesures	non to point		
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au			
noins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations	_	Oui	5
et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est	non: 0 point	Jun	
considérée comme effectuée)			<u> </u>
PARTIE B : INVENTAIRE DES RE	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points	a été obtenue pour la pa	ırtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les			Ť
ronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui	
le la précision des informations cartographiques			1
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des	1		1
informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire,	0 à 15 points sous		15
liamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision	conditions (1)	Oui	
cartographique)			
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des			7
éseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
TO THE PROPERTY OF THE PROPERT			
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	0 à 15 points sous		
		1 100%	15
réseaux mentionne la date ou la période de pose	conditions (2)	100%	15
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET	conditions (2) T DE GESTION DES	RESEAU	
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie	RESEAU	
Éseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE E (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ouv. VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement,	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points	RESEAU A et B)	X
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE E (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points	RESEAU	
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE E (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins of VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points	RESEAU A et B)	X
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE E (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins of VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de	r DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points	RESEAU A et B) Non	X
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins of VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B)	X
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET	r DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points	RESEAU A et B) Non	x
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE E (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et equipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	r DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points	RESEAU A et B) Non Oui	X 0 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE E (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Non	X
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE E (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et equipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Non Oui	X 0 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins of VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Non Oui Non	X 0 10 0
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins of VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Non Oui	X 0 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE E (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Non Oui Non	X 0 10 0
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE E (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or (72.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (72.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et equipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (72.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) (72.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs l'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) (72.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Non Oui Non	X 0 10 0
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE E (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et equipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs l'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Non Oui Non Oui	0 10 0 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE E (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or (72.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (72.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et equipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (72.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) (4) (4) (5) (7) (6) (7) (7) (7) (7) (7) (8) (8) (9) (9) (9) (9) (1) (1) (1) (1	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Non Oui Non Oui	0 10 0 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins of P.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux PP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et equipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs l'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les éseaux, date et nature des réparations effectuées	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Non Oui Non Oui	0 10 0 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs l'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Non Oui Non Oui	0 10 10 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et equipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Non Oui Non Oui	0 10 0 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ouv. P.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et equipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Non Oui Non Oui	0 10 10 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ouv. VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Non Oui Non Oui Oui Oui	X 0 10 10 10 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ou VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et aquipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs l'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Non Oui Non Oui Oui Non Oui	0 10 10 10 0 0
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins of VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Non Oui Non Oui Oui Oui	X 0 10 10 10 10

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

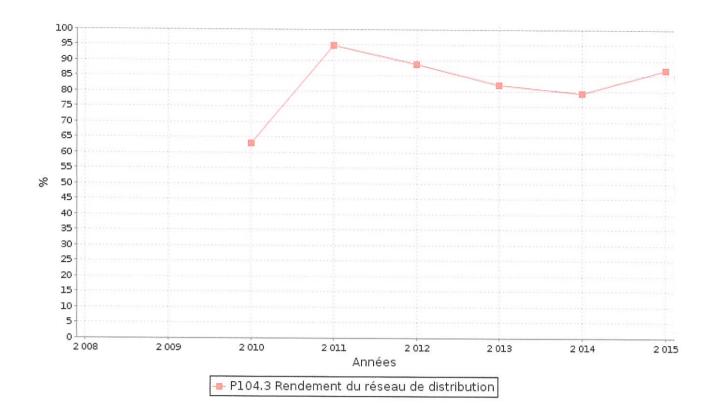
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau =
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	79,4 %	86,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	11,48	11,26
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78,8 %	86,3 %



3.3.2.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,8 m³/j/km (3,1 en 2014).

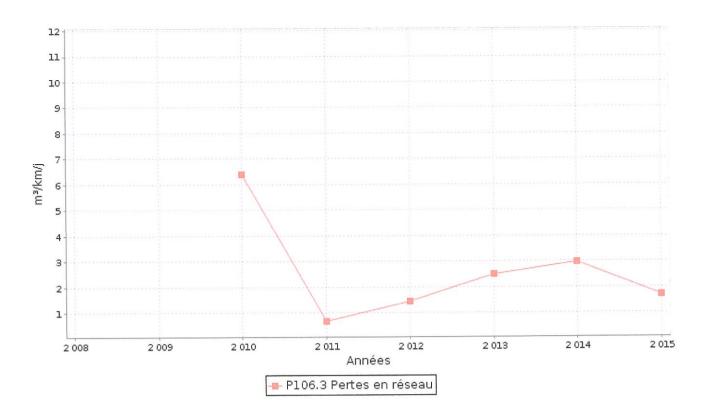


Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 1,7 m³/j/km (3 en 2014).



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2014).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 57,9% (59,5% en 2014).

4. Financement des investissements

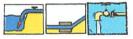
4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder $10~\mu g/l$. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

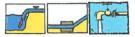
Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements	870	870
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	53	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	145	125
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	6,1 %	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	16,7 %	14,3 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

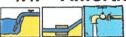
4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		62 333,35	56 100,01
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		6 233,34
	en intérêts		_

4.4. Amortissements



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 23 009,72 € (- € en 2014).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

	Town

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu	demandes d'abandon de créance et en a accordé
0 € ont été abandonnés et/ou ver	sés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2015 (0 €/m³ en 2014)

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 941	1 968
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,77	1,81
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	85,7 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	70	85
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,4%	86,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3,1	1,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3	1,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	59,5%	59%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

